

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 novembre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00364
Propriétaire(s) : Claridge Homes (287 Lisgar) Inc.
Emplacement : 287, rue Lisgar
Quartier : 14 - Somerset
Description officielle : lot 40 et partie du lot 39, plan enr. 2996
Zonage : R5B [1798] F(6.5)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire a entrepris la construction d'un immeuble résidentiel de 16 étages abritant 108 appartements et un garage de stationnement souterrain, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre l'augmentation du rapport plancher-sol à 6,55 ou 5 981,2 mètres carrés, alors que le règlement permet un rapport plancher-sol maximal de 6,5, ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 5 930,1 mètres carrés.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 2,4 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 2,5 mètres.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 5,9 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 6,0 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.